

Image not found or type unknown



Sucession d'un parent vivant aux pays-bas

Par **le minor_old**, le **21/10/2007** à **20:09**

notre affaire traine depuis 2 ans chez un notaire hollandais.quelqu'un a-t-il eu une expérience similaire?
comment faire pression sur le notaire qui ne répond pas a nos couriers?
la tante française de ma femme est décédée depuis 2 ans et le notaire annonce depuis le début que l'affaire va être réglée au plus vite, en attendant l'argent reste bloqué aux pays-bas.
merci d'avance pour vos renseignements.